

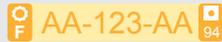
FICHE COMMERCIALE **TERMINUS+** L'ASSURANCE AUTO POUR LES CONDUCTEURS MALUSSÉS

LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE EN FRANCE

LE PARC AUTOMOBILE



40,9 MILLIONS
de voitures
particulières
ASSURÉES



Augmentation des
immatriculations de
13% EN FÉVRIER 2016

L'ASSURANCE



Volume du chiffre d'affaires
des cotisations en constante
augmentation
(+9,1% DEPUIS 2010)



10,7% de
résiliation
par an

Sources : « L'assurance automobile des particuliers en 2014 », Fédération Française de l'Assurance, 17/03/2016 - « Assurances de biens et de responsabilité : données clés 2015 », FFA, 07/2016 - Argus de l'Assurance, 11/2012 - « Marché automobile », Comité des Constructeurs Français Automobiles, 02/2016.

QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE TERMINUS+ ?

- Les conducteurs dont le CRM est compris entre 0.50 et 3.50 :
- ayant une fréquence de sinistres élevée,
 - ayant subi un retrait, une suspension ou une annulation de permis,
 - résiliés par un précédent assureur,
 - avec antécédents d'alcoolémie jusqu'à 2.0g/l dans le sang ou jusqu'à 1.0mg/l d'air expiré.

NOS GARANTIES TERMINUS+

Formule 1

RC + Défense Pénale et Recours Suite à un accident
+ Assistance.

Formule 2

F1 + Vol et Incendie + bris de glace + catastrophes naturelles
+ catastrophes technologiques + attentats.

Formule 3

F2 + Dommages tous accidents.

À compléter par 5 options

- Rachat de franchise conduite exclusive.
- Garantie du conducteur dans la limite de 200 000 euros (franchise absolue de 15 % en IPP).
- Objets, effets et accessoires hors-série à concurrence de 800 euros (franchise de 80 euros).
- Véhicule aménagé dans la limite de 7500 euros (par tranche de 750 euros).
- RC Attelage (remorque) > à 750kg.

LES PLUS DE L'OFFRE TERMINUS+ EN QUELQUES POINTS

- Possibilité de dénommer le conjoint en conduite occasionnelle.
- Assistance sans franchise kilométrique en cas de panne et aide à la rédaction du constat amiable.
- RC Attelage pour les véhicules de moins de 750kg.
- Garantie du conducteur à hauteur de 200 000 euros.
- Franchise réduite de moitié après un an sans sinistre de responsabilité Vol ou Dommages. Maximum un sinistre non responsable avec tiers ou un bris de glace).
- Fractionnement mensuel notamment pour les résiliés « non-paiement ».
- Prise de garantie immédiate pour les malus < à 1.50.

CONTACTS CLÉS

Service Commercial :

Par téléphone : 01 40 82 81 49

Par mail : servicecommercial@sollyazar.com

Sinistres :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : sinistreiard@sollyazar.com

Gestion :

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : productioniard@sollyazar.com